Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260929-VDV53_20260929-DE

Vendeville

DEPARTEMENT DU NORD
VDV53_20260929

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du mardi **29 septembre 2026**

Président : Ludovic PROISY
Secrétaire de séance : Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 24 septembre 2026
Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents au vote : 17
Nombre de procurations : 02

Membres présents :

Ludovic **PROISY**
Christelle **DELEPLACE**
Fabrice **VAN BELLE**
Judith **TERNIER**
Yves **MARTIN**
Isabelle **CANDELIER**
Charline **DECARNIN**
Patricia **WATTELAR**
Charline **BERTHE**
Pascal **CARPENTIER**
Catherine **BRULIN**
Patrick **THIEFFRY**
Olivier **MORVAN**
Séverine **DEPRIECK**
Franck **PERRAULT**
Clémentine **RIOU**
Alexandre **HERLIN**

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Maurice **VANDE WALLE** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV53_20260929
TIME2ADAPT | Autorisation de signature de la convention

M. Le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que la commune de Vendeville a été sélectionnée dans le cadre du projet Time2Adapt, porté par la Métropole Européenne de Lille (MEL) et cofinancé par l'Union Européenne (programme EUI).

Ce projet vise à adapter l'organisation des espaces communaux aux besoins de la population et aux enjeux climatiques, notamment par la création et l'aménagement de « lieux frais ». Il prévoit un accompagnement technique, méthodologique et opérationnel assuré par la MEL et ses partenaires (Cerema, ARACT, etc.), ainsi qu'un soutien financier.

Dans ce cadre, une subvention d'un montant maximum de 15 000 € est accordée à la commune pour le remboursement des dépenses éligibles effectivement réalisées dans le cadre des expérimentations. Ces

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260929-VDV53_20260929-DE

dépenses, liées à des activités réalisées entre le 31 août 2026 et le 31 août 2027, devront être justifiées et transmises à la MEL avant le 31 octobre 2027. Le versement de la subvention interviendra au 4ème trimestre 2027.

Le Maire précise que la MEL, en tant que cheffe de file du projet, est garante de la coordination générale, du pilotage opérationnel, administratif et financier, ainsi que de l'éligibilité des dépenses soumises au subventionnement. La commune conserve la responsabilité de la mise en œuvre des actions et s'engage à respecter les règles de la commande publique, de gestion budgétaire et comptable, ainsi que les autres réglementations en vigueur.

Pour formaliser cet engagement et permettre le versement de la subvention, il est nécessaire de signer une convention opérationnelle et financière avec la MEL.

Afin de respecter le calendrier du projet, qui impose que la convention soit signée avant la fin novembre 2026, et compte tenu de la tenue du prochain conseil municipal en décembre, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser dès à présent Monsieur le Maire à signer cette convention. Le modèle de convention définitif, établi par la MEL, sera transmis et signé ultérieurement, sans nécessiter un nouveau vote du Conseil Municipal.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- D'approuver le principe de la participation de la commune de Vendeville au projet Time2Adapt porté par la MEL.
- D'autoriser M. Le Maire à signer, pour le compte de la commune, la convention opérationnelle et financière relative au projet Time2Adapt avec la Métropole Européenne de Lille, ainsi que tout document et pièce nécessaires à l'exécution, au suivi et à l'évaluation de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires au versement de la subvention de 15 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'APPROUVER le principe de la participation de la commune de Vendeville au projet Time2Adapt porté par la MEL.**
- **D'AUTORISER M. Le Maire à signer, pour le compte de la commune, la convention opérationnelle et financière relative au projet Time2Adapt avec la Métropole Européenne de Lille, ainsi que tout document et pièce nécessaires à l'exécution, au suivi et à l'évaluation de cette opération.**
- **D'AUTORISER M. Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires au versement de la subvention de 15 000 €.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE VENDEVILLE (59175)

Charline DECARNIN

Le Maire

MAIRIE DE VENDEVILLE (59175)

Ludovic PROISY